

# Tableau des équivalences des catégories de l'ancien permis et du permis européen

Avec leur permis de conduire actuels, les titulaires des catégories en vigueur avant le 19 janvier 2013 pourront conduire les catégories du permis européen listées ci-dessous.

Catégories avant le 19 janvier 2013	Catégories du permis européen
A1	AM, A1, B1
A	AM, A1, A2, A, B1
B1	AM, A1**, B1
B	AM, A1*, B1, B
E(B)	AM, A1*, B1, B, BE
C	AM, A1*, B1, B, C1, C
E(C)	AM, A1*, B1, B, BE, C1, C1E, C, CE, DE (cf. 3)
D	AM, A1*, B1, B, D1, D
E(D)	AM, A1*, B1, B, BE, D1, D1E, D, DE

## Informations complémentaires

1. A1\* : dans ce cas, l'équivalence avec la catégorie A1 (motocyclettes légères) est valable sous réserve de la justification d'une pratique effective de la conduite de ce véhicule dans les cinq ans précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (relevé d'information délivré par l'assureur) ou, à défaut de cette pratique, de la production d'une attestation de suivi de formation de trois ou sept heures.

2. A1\*\* : code 79 L5e \_ 15 Kw.

3. La catégorie CE autorise la conduite des véhicules de la catégorie DE sous réserve que son titulaire possède aussi la catégorie D.